Déclaration de conformité

Je soussigné(e) Magali JOFFROY, société Matfer Industrie, ZI Les Réhardières Longny-au-Perche 61290 Longny-les-Villages , agissant en qualité de RSE Groupe & Affaires Règlementaires, déclare que l'(les) objet(s) référencé(s) sur notre catalogue de la façon suivante:

Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
cloche assiette"cristal" 23/24	Copolyester	262100
cloche assiette"cristal" 27/28	Copolyester	262103

* dans le cas de matériaux multicouches, les composants au contact de l'aliment sont précisés de l'intérieur vers l'extérieur (le cas échéant les barrières fonctionnelles sont précisées)

Répond(ent) aux exigences établies dans les règlements ou directives européennes, décrets et arrêtés français et autres suivants, relatifs aux matériaux et objets en :

Matières plastiques y compris les vernis et les revêtements destiné(e)(s) à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

RÈGLEMENT 1935/2004/CE
RÈGLEMENT 2023/2006/CE ET AMENDEMENTS
RÈGLEMENT 10/2011/UE ET AMENDEMENTS

Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, ce/ces objet(s) est/sont apte(s):

- Au contact de tous les types d'aliments.
- Répond(ent) aux exigences du système REACH règlement 1907/2006/CE et modifications.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants:

- Déclaration(s) des fournisseurs de matières premières.
- Analyses de migration globale:

 Simulant(s) et conditions de test:

Simulants	Temps	Température
Éthanol 10%	3 x 2 heures	Température de reflux
Acide acétique 3%	3 x 2 heures	Température de reflux
Huile végétale	3 heures	121°C

< aux limites autorisées

- Analyses des substances soumises à restriction:

Nom	Identification	Limite	Résultat
2,2,4,4-tétraméthylcyclobutane- 1,3-diol	MCDA 881	5 mg/kg	< LQ/LOQ = 0,7 (simulant A & B)
2,2,4,4-tétraméthylcyclobutane- 1,3-diol	MCDA 881	5 mg/kg	< LQ/LOQ = 1,3 (simulant D2)
AAP / Primary aromatic amines		<0,01 mg/kg	< LQ / LOQ = 0, 001
Aluminium	Al	1 mg/kg	< LQ/LOQ = 0,02
Antimoine	Sb	0,04	< LQ/LOQ = 0,002
Arsenic	As	<0,01	< LQ/LOQ = 0,001
Baryum	Ba	1	< LQ/LOQ = 0,01
Cadmium	Cd	<0,002	< LQ/LOQ = 0,001

Nom	Identification	Limite	Résultat
Chrome total	Cr	<0,01	< LQ/LOQ = 0,002
Cobalt	Co	0,05	< LQ/LOQ = 0,002
Cuivre	Cu	5	< LQ/LOQ = 0,002
Europium	Eu	(T) 0,05	< LQ/LOQ = 0,002
Fer	Fe	48	< LQ/LOQ = 0,02
Gadolinium	Gd	(T) 0,05	< LQ/LOQ = 0,002
Lanthane	La	(T) 0,05	< LQ/LOQ = 0,002
Lithium	Li	0.6	< LQ/LOQ = 0,002
Manganèse	Mn	0.6	< LQ/LOQ = 0,002
Mercure	Hg	<0,01	< LQ/LOQ = 0,001
Nickel	Ni	0,02	< LQ/LOQ = 0,001
Plomb	Pb	<0,01	< LQ/LOQ = 0,001
Terbium	Tb	(T) 0,05	< LQ/LOQ = 0,002
Zinc	Zn	5	< LQ/LOQ = 0,01

Par analyse: MCDA881 : Sim. A&B - 3 X 2h Treflux + 10j/d 40°C; Sim D2 : 3 X 1h à121°C + 10j/d 40°C. AAP : Sim.B ; 2h Treflux + 10j/d 40°C. Métaux : Sim.B ; 3 X 2h Treflux + 10j/d 40°C.

- Valeur du rapport réel S/V en contact avec la denrée alimentaire utilisée ou, en cas de dérogation avec S/V = 6, précisions des conditions (cf. art. 17 et annexe V-2.1.8 du 10/2011/UE): Rapport S/V utilisé pour le calcul de migration spécifique : rapport conventionnel de 6 dm² / 1 kg de simulant

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume, alors, seule la responsabilité.

Cette déclaration devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Longny-les-Villages, le 01/02/2024
Magali JOFFROY, RSE Groupe & Affaires Règlementaires

MATFER INDUSTRIE
ZI Les Réhardières - Route de l'Aigle
Longny-au-Perche
61290 LONGNY-LES-VILLAGES
Tél. 02 33 85 34 00 - Fax 02 33 73 64 05
Siret : 775 732 522 00047 - APE 2599A